



licenciement économique et congés maternité

Par **mercidemaid**, le **06/09/2012 à 21:53**

Bonjour,

Je suis en congés maternité depuis le 21 août, j'ai appris aujourd'hui que mon entreprise allait passer au tribunal dans 15 jours pour liquidation judiciaire. Je serai donc licenciée économique.

Je m'inquiète un peu, la c.p.a.m va t-elle bien me verser mes indemnités journalières durant les 16 semaines prévues ?

D'autres part, durant ce congés maternité, je suis censée cumuler des congés payés, quand me seront-ils payés ?

Je m'inquiète beaucoup et j'aimerais surtout être rassurée et me dire que je serai bien payée durant toute la durée de mon congés maternité...

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **06/09/2012 à 22:01**

Bonjour,

Normalement pas d'inquiétude pour les indemnités journalières de la Sécurité Sociale, il faudrait simplement essayer de vérifier que l'employeur a envoyé l'attestation de salaires pour éviter un retard...

pour les salaires et indemnités restants au moment de la liquidation judiciaire à l'occasion du licenciement économique qui devra être reporté au terme du congé maternité, c'est l'[AGS](#) qui devrait prendre le relais..

Par **mercidemaid**, le **06/09/2012 à 22:05**

Merci pour votre réponse rapide !

Pour l'attestation de salaire j'ai eu confirmation la cpam l'a bien reçu.

Donc si j'ai bien compris je serai licenciée qu'à l'issue de mon congés maternité et c'est cette

assurance de garantie des salaires qui me paiera mes congés payés à l'issu de mon congés maternité, le 21 décembre ?

Pour l'attestation de salaire j'ai eu confirmation la cpam l'a bien reçue.

Par **P.M.**, le **06/09/2012** à **22:43**

Congés payés et autres indemnités liées au licenciement économique sachant que vous pourriez opter pour le [CSP](#)...